

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

Procurations : Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 7 décembre 2018

N°2018-104

Objet : Construction d'un bâtiment public pour l'accueil périscolaire et l'aménagement de salles de réunions - Demande de financement au titre de la DETR 2019

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Pascal PELINSKI

La commune de Malzéville est propriétaire d'un Foyer de Personnes Agées aujourd'hui désaffecté et déclassé. Le bâtiment est voué à être démoli.

L'ancien foyer de personnes âgées accueillait plusieurs salles de réunion, dont la salle du conseil municipal.

Par ailleurs, la commune doit également faire face à une demande croissante du nombre d'inscrits dans le cadre des temps périscolaires. Les capacités d'accueil du bâtiment actuel sont limitées, et la mise en conformité de ce bâtiment avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite présente des difficultés techniques.

Pour faire face à ses besoins propres, la commune souhaite donc réaliser, sur une partie de l'emprise foncière du foyer de personnes âgées dit « la Maisonnée », un bâtiment public pour créer un accueil périscolaire et des salles de réunions municipales.

Un programmiste a été recruté par la ville pour vérifier la faisabilité de l'opération. Cette mission fait ressortir un coût de construction estimé à 999 075 € HT pour l'ensemble du bâtiment public, y compris les espaces extérieurs, soit un montant TTC de 1 198 890€ environ. Les missions complémentaires telles que les frais de géomètre, les études de sols, la coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé), le contrôleur Technique et la Maîtrise d'œuvre sont estimées à 132 000 € TTC.

L'estimation du coût prévisionnel total des travaux s'élève à 1 109 000 € HT, soit 1 330 890 € TTC (hors démolition). Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dans la catégorie 3 - Opérations de construction et de gros aménagements du patrimoine communal et intercommunal (sous-catégorie 3.2).

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la délibération du conseil municipal N°2018-066 en date du 26 septembre 2018 relative à la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à Meurthe et Moselle Habitat pour la construction d'un bâtiment public,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 28 novembre 2018,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité,
4 contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUZEY

Approuve le programme des travaux et **décide** de déposer 2 dossiers de demandes de subvention au titre dans les catégories suivantes :

- Construction et gros aménagements de mairies pour la partie du bâtiment concernée par les salles de réunion
- Travaux de construction et de rénovation scolaires et périscolaires destinés aux activités périscolaires pour la partie du bâtiment dédié à l'accueil des activités périscolaires et l'accueil de loisirs de mineurs sans hébergement

Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2019.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2019.



Le Maire,

Bertrand KLING